

COVID-19

UNE ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES FRAGILISÉES PAR CET ÉPISODE DE PANDÉMIE

L'Ain fait face à une situation sanitaire d'une particulière gravité : la « seconde vague » de circulation du virus de la Covid-19 est d'une grande virulence et l'Ain est concerné par des cas de contamination extrêmement nombreux. Les établissements médico-sociaux en général et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en particulier sont beaucoup plus touchés que pendant le printemps. L'impact psychologique de cette seconde vague, qui s'accompagne d'un confinement adapté, est souvent majeur pour certaines personnes ainsi fragilisées, leur famille ou encore les soignants et personnels de ces établissements.

Dans ce contexte et afin de venir en aide à ces personnes fragilisées, le Département de l'Ain, en collaboration avec l'association Avema-France Victimes 01 et la Fédération nationale France Victimes, mettent en place, à partir du lundi 16 novembre 2020, une cellule d'écoute téléphonique et d'accompagnement, ouverte 7j/7, de 9 h à 21 h. En composant le 01 41 83 42 17*, les familles des personnes décédées du Coronavirus, mais aussi les personnes fragilisées par les mesures liées à la pandémie, les personnes âgées et ou isolées ainsi que les personnels des EHPAD pourront bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement par des professionnels de l'Avema-France Victimes 01.



Avec ce dispositif de « première écoute », l'objectif est de permettre aux Aindinois de trouver une réponse rapide, efficace et de proximité aux questions générées par la situation. En ciblant la spécificité de la demande (sociale, administrative, psychologique, juridique...), les professionnels de la plateforme auront pour missions de rassurer et d'accompagner les personnes vers la solution la plus adaptée : soutien psychologique, accompagnement social ou aide dans les démarches.

Ce dispositif vient en complément d'actions déployées lors du 1^{er} confinement, comme la fourniture de tablettes tactiles pour les résidents et le renforcement du temps d'intervention de psychologues (mesure qui se poursuit jusqu'à la fin de l'année) dans les EHPAD.

* coût d'un appel local - appel non surtaxé

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain – Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand • tél. 04 74 22 98 33 • celine.moyne-bressand@ain.fr